

DELIBERATION N° 79/43 : OUVERTURE D'UNE 3ème CLASSE ECOLE MATERNELLE CHARCOT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 27 Mars 1979, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie par lequel il informe la Commune de l'ouverture d'une troisième classe maternelle à l'école Jean CHARCOT, LUDRES Z.A.C. 2ème groupe, à compter du 24 Avril 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- accepte l'ouverture de la 3ème classe à l'école maternelle Jean CHARCOT, LUDRES Z.A.C. 2e groupe, à compter du 24 Avril 1979.
- s'engage à mettre à la disposition de l'Education Nationale le matériel pédagogique et éducatif nécessaire.